

# Bourses pour la conférence

## Aperçu

L'Organisation africaine pour la recherche et l'enseignement sur le cancer est heureuse d'offrir un nombre limité de bourses pour sa conférence OAREC 2017.

Les demandes de bourses doivent être soumises au plus tard le **28 avril** et seront évaluées par le Comité des bourses de l'OAREC 2017.

L'aide financière en vue de la participation à la conférence sera sous forme d'exonération ou de réduction des frais d'inscription (entre 300 et 500 USD). Tous les frais de voyage et d'hébergement demeurent la responsabilité du bénéficiaire de la bourse.

Le montant de l'aide financière susceptible d'être accordée dépendra du succès de la collecte des fonds de la conférence.

## Eligibilité

La préférence sera accordée aux

- Participants au programme (notamment les présentateurs d'exposés oraux ou d'affiches acceptés), et
- Membres de l'OAREC basés en Afrique.

*Les bourses sont destinées à soutenir des personnes qui ne seraient autrement pas en mesure de payer les frais d'inscription requis pour assister à la conférence.*

## Conditions

L'octroi de la bourse dépendra des bénéficiaires. Ils doivent notamment:

- Motiver leur besoin d'aide financière pour assister à la conférence
- Participer à toute la conférence et au programme (animateur de séance, conférencier invité ou présentateur d'un résumé oral ou affiché)
- S'assurer qu'ils peuvent payer tous les frais de voyage et d'hébergement associés à la participation à la conférence

## Processus de demande

Les candidats sont tenus de remplir un formulaire de demande qui est disponible [ici](#).

Sur ce formulaire, vous devez donner votre motivation en 300 mots. Cette motivation consiste à expliquer de manière détaillée **(1)** pourquoi vous souhaitez assister à l'OAREC 2017, **(2)** la contribution que votre présence apportera, d'après vous, à la conférence et à l'institution à laquelle vous êtes affilié, et **(3)** pourquoi vous avez besoin d'aide financière pour assister à la conférence.

**La date limite de soumission des demandes est fixée au 28 avril 2017.**

Le Comité des bourses de l'OAREC examinera les demandes et déterminera les bénéficiaires retenus. Les candidats

seront informés de l'issue de leurs demandes par courrier électronique en juin 2017. Au cas où vous n'aurez pas reçu de notification au plus tard le 22 juin, contactez le Secrétariat de la Conférence à [info@aorticconference.org](mailto:info@aorticconference.org).

Les boursiers retenus recevront un code d'inscription à utiliser dans le système d'inscription en ligne et devront s'inscrire en utilisant ce code au plus tard le 30 juin 2017 sous peine de perdre leur bourse.

Les bourses seront accordées sous forme de réduction ou d'exonération des frais d'inscription uniquement. Aucun paiement en espèces ne sera accordé.

Tout solde impayé des frais d'inscription, de voyage et d'hébergement (par exemple les vols, l'hébergement, les visas, l'assurance voyage, les vaccinations, etc.) demeure la responsabilité du boursier.

Les bourses étant limitées, nous encourageons les candidats à solliciter le financement ailleurs. Toutefois, les candidats ne peuvent prétendre qu'à une seule bourse de l'OAREC (notamment les bourses de l'OAREC 2017 et les bourses associées aux programmes de l'OAREC).

## Dates importantes

- |   |            |
|---|------------|
| • Ouverture des demandes                  | 15 février |
| • Clôture des demandes                    | 28 avril   |
| • Notification des candidats              | mi-juin    |
| • Date limite d'inscription des boursiers | 30 juin    |

## Conditions des bourses de l'OAREC 2017

1. La soumission d'une demande de bourse ne garantit pas l'attribution du financement.
2. Le bénéficiaire de la bourse doit s'inscrire en utilisant le code de réduction fourni par le Secrétariat de la Conférence au plus tard le 30 juin 2017, faute de quoi il perdra sa bourse.
3. Les bourses seront accordées sous forme de réduction ou d'exonération des frais d'inscription uniquement. Aucun paiement en espèces ne sera accordé.
4. Tout solde impayé des frais d'inscription, des frais de voyage et d'hébergement (par exemple les vols, l'hébergement, les visas, l'assurance voyage, les vaccinations, etc.) demeure la responsabilité du boursier.
5. Les bourses étant limitées, nous encourageons les candidats à solliciter le financement ailleurs. Toutefois, les candidats ne peuvent prétendre qu'à une seule bourse de l'OAREC (notamment les bourses de l'OAREC 2017 et les bourses associées aux programmes de l'OAREC).